CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 04 décembre 2017 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE SUPPLÉANT

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 13 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2017 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-03**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 NOVEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 novembre 2017 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de trente-deux-mille-huit-cent-quatre-vingt-quinze-dollars et trente-et-un-cents (32,895.31$) de déboursés et de dix-mille-deux-cent-soixante-dix-neuf-dollars et trente-deux-cents (10,279.32$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de quarante-trois-mille-cent-soixante-quatorze-dollars et soixante-trois-cents (43,174.63$);

QUE ces dépenses font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a. directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-04**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT-LETTRE DE DÉMISSION OFFICIELLE DU MAIRE MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d’une lettre du 23 novembre 2017 de Monsieur Réginald Desrosiers donnant sa démission comme maire de la Municipalité de Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1°QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2°DE prendre acte de fait du dépôt de la lettre de Monsieur Réginald Desrosiers.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-05**

**NOMINATION D’UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT-MADAME SANDRA BÉRUBÉ**

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil municipal peut, nommer un ou des conseillers comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° DE nommer la conseillère Madame Sandra Bérubé à titre de maire suppléant substitut pour une période indéterminée;

3° QUE la conseillère Madame Sandra Bérubé, en l’absence du maire suppléant ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant rattachés;

4° D’autoriser la conseillère Madame Sandra Bérubé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l’administration générale, et ce, en cas d’absence du maire suppléant, d’incapacité d’agir du maire suppléant ou de vacances dans la charge de maire suppléant, en vertu de l’article 116 du *Code municipal du Québec*;

5° QUE la conseillère Madame Sandra Bérubé siège au Conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire suppléant est dans l’incapacité de s’y présenter.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-06**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL-ÉTAT COMPARATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE-JUILLET À DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose devant le Conseil municipal le rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de juin à décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° DE prendre acte de fait du dépôt du rapport semestriel concernant l’état comparatif de la situation financière pour la période de juillet à décembre 2017, par le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-07**

**ACTE DE FAIT-DEPÔDÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçus leur déclaration des intérêts pécuniaires transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Sandra Bérubé au poste de conseillère numéro 1;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Éric Normand au poste de conseiller numéro 2;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Andrew Turcotte au poste de conseiller numéro 3;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Madame Tita St-Gelais au poste de conseillère numéro 4;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Bernard Harrisson au poste de conseiller numéro 5;

DE prendre acte de fait du dépôt de la divulgation des intérêts pécuniaires de Monsieur Fidélio Simard au poste de conseiller numéro 6.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-08**

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR GINO LABRIE COMME CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Gino Labrie avec description de tâches et de salaire comme chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Gino Labrie comme chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2017-2018 aux conditions décrites dans le contrat avec période d’essai approuvé par le Conseil municipal;

3° D’autoriser le maire suppléant Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-09**

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR RÉAL BOUCHARD COMME DEUXIÈME (2E) CHAUFFEUR DES VÉHICULES DE DÉNEIGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ POUR LA SAISON HIVERNALE 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a conclu une entente avec Monsieur Réal Bouchard avec description de tâches et de salaire comme deuxième (2e) chauffeur des véhicules de déneigement pour la saison hivernale 2017-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° D’autoriser l’engagement de Monsieur Réal Bouchard comme deuxième (2e) chauffeur des véhicules de déneigement de la Municipalité de Sainte-Félicité pour la saison hivernale 2017-2018 aux conditions décrites dans le contrat approuvé par le Conseil municipal;

3° D’autoriser le maire suppléant Monsieur Andrew Turcotte et le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à signer le contrat d’engagement pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-10**

**AUTORISATION-COURS D’OBÉISSANCE POUR CHIENS-LOCATION GRATUITE D’UN LOCAL-DEMANDE DE MADAME ANNIE SIMARD**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance d’un lettre du 21 novembre 2017 de Madame Annie Simard demandant un local pouvant accueillir 10 à 12 chiens (en laisse) et leurs maîtres pour des cours d’obéissance qui seront dispensés à Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la location gratuite d’un local pour les cours d’obéissance pour chiens.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-11**

**AUTORISATION-LOCATION GRATUITE DE LA SALLE ALPHONSE SIMARD DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ AUX ORGANISMES DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE les organismes de Sainte-Félicité utilisent gratuitement la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité pours leurs activités;

CONSIDÉRANT qu’aucune résolution autorisant la location gratuite aux organismes de Sainte-Félicité n’a été adoptée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la location gratuite de la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité aux organismes de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-12**

**AUTORISATION-PHOTOCOPIES GRATUITES DE DOCUMENTS AUX ORGANISMES DE SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l’administration municipale fait des photocopies gratuites pour les organismes de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT qu’aucune résolution autorisant les photocopies de documents gratuites aux organismes de Sainte-Félicité n’a été adoptée par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise l’administration municipale à faire des photocopies gratuites aux organismes de Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-13**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-FÊTE DE NOEL POUR LES JEUNES-DEMANDE DE MONSIEUR STÉPHANE PINEAULT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une demande d’aide financière pour la fête de Noel pour les jeunes de Monsieur Stéphane Pineault, président du conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Normand et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° Qu’un montant de cent-dollars (100.00$) soit accordé pour la fête de Noel des jeunes;

3° QUE le montant soit pris dans le poste budgétaire numéro 02-11000-970.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-14**

**DEMANDE DE SOUMISSION SUR INVITATIONS ÉCRITES-ACQUISITION DE PNEUS D’HIVER POUR LE CAMION DODGE 2017**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire demander des soumissions sur invitations écrites pour l’acquisition de quatre (4) pneus d’hiver pour le camion dodge 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier demande des soumissions sur invitations écrites pour l’acquisition de quatre (4) pneus d’hiver pour le camion dodge 2017.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-15**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT-BILAN DES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES MADA**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé a déposé au Conseil municipal le Bilan des activités récréatives MADA préparé par Madame Johann Dion;

CONSIDÉRANT QUE le bilan a été publié dans le Petit Journal de décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° DE prendre acte de fait du dépôt du Bilan des activités récréatives MADA.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-16**

**NOMINATION D’UN TROISIÈME REPRÉSENTANT MUNICIPAL-COMITÉ SUIVI DU LOISIR INTERMUNICIPAL-MONSIEUR ANDREW TURCOTTE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité doit nommer un troisième représentant sur le Comité suivi du loisir intermunicipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

1° QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

2° DE nommer Monsieur Andrew Turcotte comme troisième représentant municipal sur le Comité suivi du loisir intermunicipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-17**

**ACTE DE FAIT-DÉPÔT DE LA LISTE DES ARRIÉRAGES DE TAXES AU 04 DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Yves Chassé, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité dépose la liste des arriérages de taxes, en date du 04 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt de la liste des arriérages de taxes en date du 04 décembre 2017.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire suppléant invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h17, Fin : 19h24)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-12-18**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 04 décembre 2017, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h25.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire suppléant, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Andrew Turcotte Yves Chassé, GMA

Maire suppléant Directeur général

Secrétaire-trésorier